

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 09/11/2022  
ID Télétransmission : 033-213300635-20221108-126909-DE-1-1

**Séance du mardi 8 novembre  
2022  
D-2022/360**

Date de mise en ligne : 11/11/2022

certifié exact,

**Aujourd'hui 8 novembre 2022, à 14h08,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 19h49 à 19h58

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Anne FAHMY présente à partir de 14H42, Monsieur Didier CUGY présent à partir de 16H44, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 17h05, Monsieur Matthieu MANGIN présent jusqu'à 17H30, Monsieur Radouane-Cyrille JABER présent jusqu'à 17H42, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 18H00

### **Excusés :**

Madame Céline PAPIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

## **Mission Handicap et Accessibilité à la Cité. Validation du bilan ADAP à mi-parcours. Adoption. Autorisation.**

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En juillet 2017, la Ville a déposé son ADAP, qui a été adopté le 27 septembre 2017  
Il est proposé un bilan à mi-parcours en cohérence avec le plan handicap voté le 8 février 2022.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les établissements recevant du public (ETP), de catégorie 1 à 5, et les Installations Ouvertes au Public (IOP), soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le patrimoine de la Ville de Bordeaux regroupe des établissements parmi lesquels des lieux de ressources du quartier (mairies annexes, maisons de quartier et pôles associatifs, salles municipales), des lieux d'accueil de la petite enfance et de l'enfance (crèches, multi-accueil, relais accueil, écoles), des lieux d'accueil des personnes âgées, des équipements sportifs, de loisirs et culturels, des établissements culturels, et des installations ouvertes au public (parcs, squares, jardins, cimetières).

Au regard de l'ampleur et de la complexité du patrimoine à mettre en conformité, la Ville de Bordeaux a sollicité en 2017 auprès de l'Etat un étalement dans le temps de la programmation de la mise en accessibilité sur les trois périodes, portant sur une période totale de 9 ans, de 2017 à 2026.

Les agendas d'accessibilité programmée dont la durée est supérieure à 3 ans doivent assurer un suivi de l'avancement de leur agenda à travers trois rendez-vous administratifs :

- La réalisation d'un point de situation à 1 an
- La réalisation d'un bilan à mi-parcours
- La réalisation d'un bilan de fin d'ADAP

Il s'agit aujourd'hui de vous présenter pour validation les grandes lignes du bilan ADAP à mi-parcours du dispositif, afin de le déposer auprès du préfet en suivant son vote.

Ce bilan ADAP à mi-parcours a nécessité un travail minutieux de collecte et de vérification des données sur plusieurs mois de l'année 2022. Il a été réalisé avec la contribution de l'ensemble des agents municipaux, métropolitains et du CCAS des différentes directions impliquées. En complément, des réunions régulières entre les services de la DDTM et les services municipaux ont été mises en place pour en assurer son suivi.

Aussi, il a été présenté aux membres de :

- La Commission Communale pour l'accessibilité le 28 juin 2022
- La Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité le 11 octobre 2022

Le périmètre du patrimoine municipal lors du dépôt comprenait 365 sites :

273 ERP et 92 IOP.

Aujourd'hui, il y a 350 sites composés de :

261 ERP et 89 IOP

Cette évolution de périmètre s'explique par 3 sites entrants et 18 sites sortants (vente, modification d'usage au public, site fermé, démoli...).

La ville de Bordeaux a inscrit un engagement dans la continuité avec des réadaptations de programmation et constate des écarts de programmation par rapport à ces engagements initiaux.

Sur les 350 sites inscrits au bilan à mi-parcours :

- 95 sites sont maintenus
- 28 sites sont avancés

- 224 sites avec décalage de période de 3 ans
- 3 sites intégrés à l'Ad'AP

Les écarts de programmation s'expliquent par une combinaison de plusieurs éléments :

- Modification de stratégie sur le devenir d'un site, nécessité de phases d'études plus approfondies, aléas de chantier, adaptation de planning sur sites occupés, impact de la pandémie sur certains chantiers, process administratif d'instruction par l'Etat...

Depuis le mois de juillet 2021, la Ville de Bordeaux a mis en place une nouvelle stratégie afin de gagner en efficacité et permettre de suivre au mieux l'avancement des projets :

- Mise en place d'un COFIL ADAP : échanges avec les élus, arbitrage / stratégie immobilière
- Création d'une commission municipale interne ville : présentation des dossiers de demandes de dérogations à l'adjoint en charge du handicap et à une équipe technique. Les dossiers présentés sont retravaillés après le passage devant cette commission et avant le dépôt à la DDTM.
- Mise en place de visites sur sites complexes en présence des membres de la Sous-Commission Départementale Accessibilité et Sécurité
- Mai 2022 : création d'un référentiel d'accessibilité

A cela s'ajoute une ingénierie interne avec consultation des acteurs institutionnels et associatifs :

- Mise en place d'un Comité de suivi ADAP avec les Directions Education, Petite Enfance, Vie Associative, Sports, Animation, Seniors, Social, Cimetières, Culture, Immobilier, Espaces verts, Bâtiments, Prévention Sécurité, Programmation budgétaire, piloté par élu en charge du handicap
- Un suivi financier, technique et analytique
- Réunions régulières avec les services de la préfecture / DDTM
- Un rendez-vous annuel avec la CCA pour faire un point d'avancement du calendrier Ad'AP
- L'offre accessible répertoriée et en ligne sur Bordeaux.fr
- Un outil spécifique Ad'ap de gestion des données créé en interne

Enfin, la ville de Bordeaux a fait le choix d'être accompagnée par une ingénierie externe :

- Assistance au pilotage général de l'opération relative à la conduite de l'ADAP
- Assistance à la coordination études / travaux

En 2021, la direction des bâtiments de Bordeaux Métropole a lancé une consultation. La mission couvre 108 sites et durera 6 ans.

A ce jour, 58 sites sont totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite

## I- Etat d'avancement de l'ADAP en chiffres

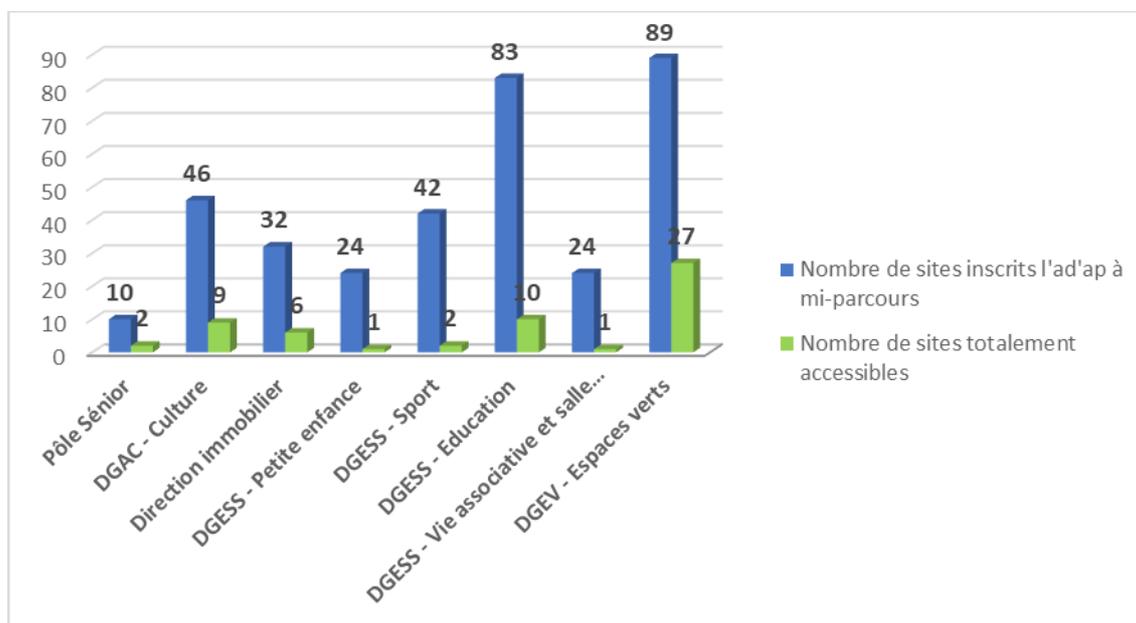
### Eléments de synthèse

	ERP	IOP	TOTAL
<b>Nombre de sites inscrits dans l'ad'ap</b>	<b>273</b>	<b>92</b>	<b>365</b>
<b>Total des sites prévus jusqu'à mi-parcours</b>	<b>164</b>	<b>51</b>	<b>215</b>
<b>Sites démarrés/en cours</b>	<b>198</b>	<b>73</b>	<b>271</b>
<b>Sites achevés (attestation délivrée)</b>	<b>31 (+ 2 attestations partielles)</b>	<b>27 (+5 attestations partielles)</b>	<b>58 (+7 attestations partielles)</b>

## Niveau de mise en accessibilité

A ce jour, **65** attestations d'achèvement de travaux ont été transmises à la DDTM (dont 7 qui sont considérées comme partielles) soit **58** sites réellement accessibles à tous.

### 1- Répartition des sites accessibles par domaine



DIRECTION	Nombre de sites inscrits dans l'Ad'ap à mi-parcours	Nombre de sites totalement accessibles à septembre 2022	% d'avancement
Pôle Sénior	10	2	20%
DGAC - Culture	46	9	19,6%
Direction immobilier	32	6	18,75%
DGESS - Petite enfance	24	1	4,2%
DGESS - Sport	42	2	4,8%
DGESS - Education	83	10	12%
DGESS - Vie associative et salle municipale	24	1	4,2%
DGEV/DACI - Espaces verts /cimetière	89	27	30,3%
<b>TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>58</b>	<b>16,5%</b>

### 2 - Listing des sites achevés (attestations délivrées) :

ERP	
Ensemble St Augustin (mairie annexe, salle polyvalente, brasserie et bibliothèque Jean de la Ville de Mirmont)	Partielle
Ehpad Maryse Bastié	1
Bureau de Police des Capucins	1

IOP	
Cimetière de la chartreuse	1
Cimetière Bordeaux Nord	Partielle
place Francis de Pressensé + aire de jeux	1

Mairie de Quartier de Bordeaux Sud	1
Maison des Ados	1
Chapelle Terre-Nègre	1
Immeuble 19 rue père louis de Jabrun - mairie de quartier	1
Jardin Botanique (de la bastide)	1
Bibliothèque de Bordeaux Lac - Aubiers	1
Bibliothèque Bacalan	Partielle
Eglise du Sacré Coeur	1
Eglise Saint Amand (avec bas relief)	1
Eglise Saint Ferdinand	1
Galerie des Beaux Arts	1
Halle des Chartrons (ancien marché)	1
Chapelle orthodoxe Saint Joseph	1
Mably : cour des cptes - salle capitulaire - presb.	1
EE Achard	1
EM Achard	1
EM Flornoy	1
EE Flornoy	1
EE Paul Bert	1
EM Paul Berthelot	1
EE + EM Albert Thomas	1
EE Benauges	1
EM Benauges	1
EM Paul Bert	1
Crèche Malbec Nansouty	1
Mairie de quartier Malbec Nansouty	1
Multi accueil Doves 1 et 2 (Crèche) - nouveau nom Crèche Tana Hoban	1
Gymnase Malleret	1
Vestiaires stade Alfred Daney	1
Maison Polyvalente Sarah Bernhardt	1

**TOTAL**

**31  
(+2  
attestations  
partielles)**

Aire de jeux du Parc du Port de la Lune	1
Jardin André Meunier	1
Jardin de la Béchade + aire de jeux	1
Jardin de la Porcelaine + aire de jeux	1
Jardin de Lussy + aire de jeux	1
Jardin des Dames de la Foi + aire de jeux	1
Jardin des Lumières	1
Jardin du Petit Nicolas + aire de jeux (clown chocolat)	1
Jardin Monséjour + aire de jeux	Partielle
Parc aux Angéliques séquence Queyries	1
Parc Céré + aire de jeux	1
Parc Chantecrit + aires de jeux	1
Parc de Bacalan + aire de jeux	1
Parc de la Cité Carreire + aire de jeux	1
Parc de la Cité des Aubiers	1
Parc Pinçon	Partielle
Parc Stéhélin	1
place d'Arlac_ Aire de jeux	Partielle
Square André Lhôte	Partielle
Square de la piscine Stéhélin	1
Square docteur Roger Hypoustéguy + aire de jeux	1
Square du professeur Jacques Lasserre + aire de jeux	1
Square Emile Combes-Jean Gautier + aire de jeux	1
Square Honoré d'Estienne d'Orves	1
Square Paul Antin	1
Square Vinet + aire de jeux	1
place Calixte Camelle + aire de jeux	1
place Adolphe Buscaillet + aire de jeux	1
place Simiot + aire de jeux	1

**27  
(+ 5  
attestations  
partielles)**

## II - Description de l'état d'avancement de l'Ad'AP

## 1. Entrées et sorties d'ERP et d'IOP

**3 sites sont entrés dans l'Ad'AP (3 ERP) et 18 sites en sont sortis (14 ERP + 4 IOP)**

Liste des 3 sites entrants :

DIRECTION	SITE	MOTIF D'INTEGRATION
POLE SENIORS	Club séniors Jardin public	Attestation accessibilité réalisée avant le dépôt d'Ad'AP mais elle est partielle car il reste des travaux à faire.
DI	Ensemble Saint Augustin	Attestation accessibilité envoyée mais elle est partielle car il reste des travaux à faire
DGESS - Petite enfance	Crèche Claveau	Oubli

Liste des 18 sites sorties :

DIRECTION	SITE	MOTIF DE SORTIE
POLE SENIORS	Club séniors Aubiers	Site fermé au public - Propriété de Domofrance
DI	Association Astrolabe (ancienne bibliothèque)	Bâtiment vendu. Le site ne reçoit plus de public
DI	Association restos du cœur	L'association a quitté les locaux. Site désaffecté
DI	Bureau de poste - Domaine de Lussy	Site récupéré par l'AGJA
DI	Immeuble 51 rue Reignier	Devenu dépôt de stockage pour le jardin botanique ( donc il n'est plus ERP )
DI	La maison de Marie	La nouvelle association Lazare n'est pas considérée comme ERP. Changement de destination
DI	Mairie de quartier Bordeaux Sud	On a une attestation / Site a été vendu au Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.
DI	Mairie de quartier Bordeaux Sud - Annexe	Immeuble en location Bordeaux Métropole
DI	Mairie de quartier Maison de quartier (R+3 place de l'église)	ERP déplacé sur un nouveau site (st augustin)
DI	Syndicat CFTC	Site désaffecté - Va être vendu
DGESS - DS	Practice - Bâtiment Lagrange	Les travaux sont à la charge de la société exploitante
DGESS - DS	Espace sportif Pierre Trébod	Bâtiment démoli - Reconstitué à neuf
DGESS - DE	EE/EM Albert Thomas	Site livré en 2015
DGESS - DE	EE J.J Sempé	Site reconstruit ailleurs (démolition)
DGEV	Lycée horticole	N'est plus de la responsabilité de la DEV
DGEV	Jardin du moulin d'Ars	Propriété foncière de Mc Donald's
DGEV	Jardin des remparts	Dangerosité du site - Site fermé au public
DGEV	Jardin de la porcelaine	Travaux réalisés hors Ad'AP en 2016/2017

## 2. Périmètre ADAP actuel

Au dépôt d'Ad'AP, il y avait 365 sites : **273 ERP** et **92 IOP**  
Aujourd'hui, il y a **350** sites composés de : **261 ERP** et **89 IOP**

### III – Respect de la programmation prévue dans l'ADAP

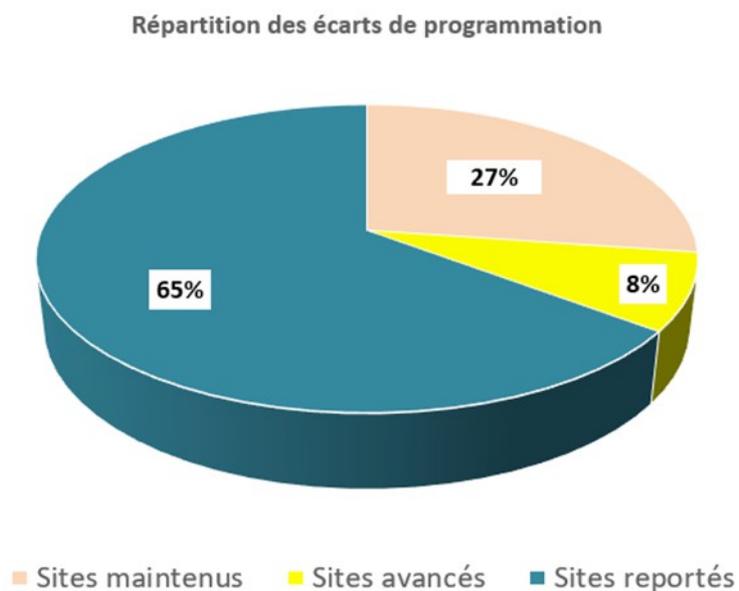
#### 1. Ecart de programmation dans l'avancement des actions à mener

La ville de Bordeaux déclare des écarts par rapport à ces engagements initiaux.  
Sur les 350 sites inscrits au bilan à mi-parcours :

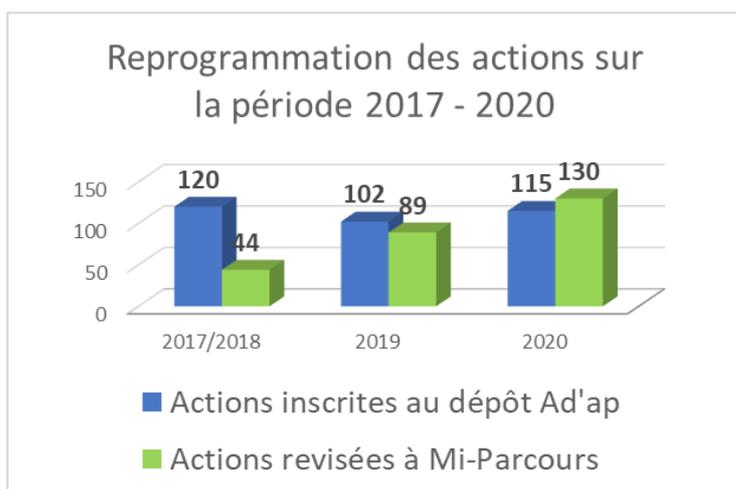
- 95 sites sont maintenus

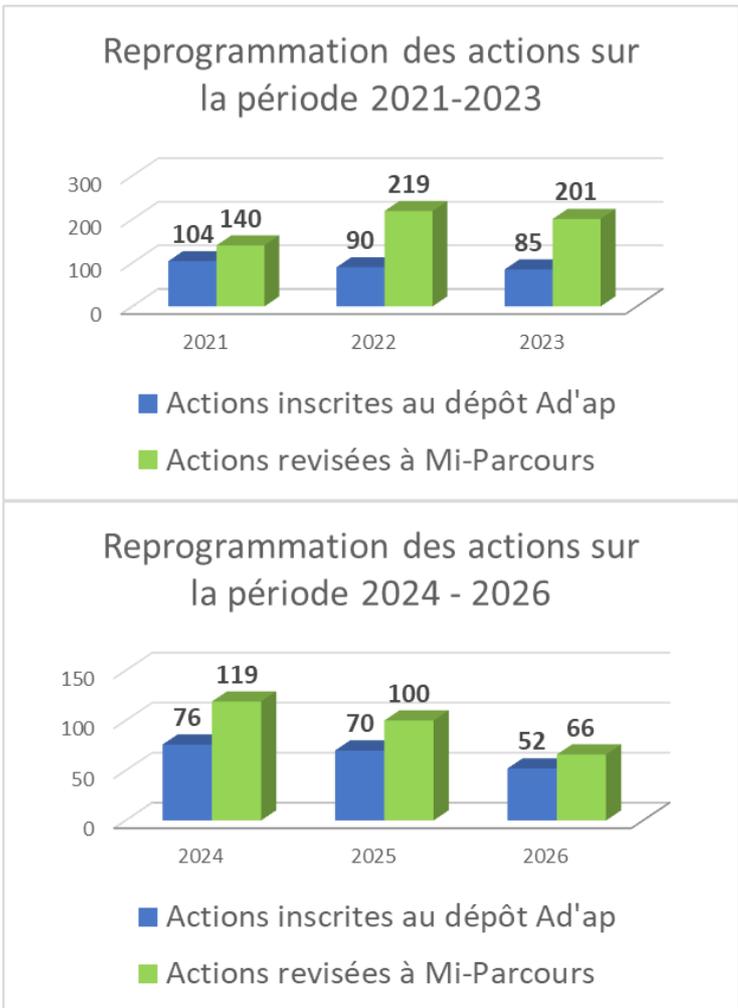
- 28 sites sont avancés
- 224 sites sont reportés
- 3 sites intégrés à l'Ad'AP

## 2. Répartition des écarts de programmation



## 3. Reprogrammation des actions par période de 3 ans





#### 4. Éléments de justification des écarts de programmation

Les écarts de programmation s'expliquent par une combinaison de plusieurs éléments :

- **Stratégie immobilière :**
    - Devenir incertain du site
    - Site démoli et reconstruit à neuf
    - Changement de mandature → priorisation (ex : végétalisation des cours d'école)
    - Restructuration globale du site / Regroupement de plusieurs opérations (accessibilité/thermique/GER)
    - Changement d'affectation
  - **Etudes / Programmation :**
    - Nécessité de prévoir une phase d'études plus approfondie en amont des travaux avec parfois des études complémentaires (ex : amiante, structure, pollution des sols)
    - Intégration d'une étude paysagère pour les parcs et jardins
    - Complexité du site nécessitant des consultations diverses
    - Réadaptation de l'ensemble du programme (nouvelles études)
  - **Instruction administrative :**
    - Les délais d'instruction nécessaires (AT, dérogations...) n'avaient pas été intégrés dans le process du planning initial
- Avis défavorable dérogation → nouveau dossier à déposer (+2 à 4 mois)

- **Problématique Foncière :**
  - Complexité du site liée à la répartition et à la gestion foncière
- **Aléas :**
  - Aléas de chantier
  - Aléas climatiques (par exemple report de la pose des stabilisés en raison du mauvaise météo)
- **Multi-acteurs :**
  - Echanges complexes liés aux multiples acteurs et enjeux
  - Points de vue des différentes instances (DRAC / ABF /DDTM)
  - Adaptation du planning afin d'éviter la cohabitation de plusieurs chantiers simultanément
  - A l'inverse : adaptation du planning afin de mutualiser divers travaux sur site
  - Site multiple (ex : plusieurs associations sur le site)
- **Bureaux de contrôle :**
  - Retard dans l'envoi des attestations
  - Le passage d'un nouvel interlocuteur au sein du bureau de contrôle peut engendrer de nouvelle réserve à lever.
- **Covid :**
  - Impact de la pandémie du covid sur les études et les travaux (chantiers en suspens ou reportés / manque de personnel durant cette période)
- **Occupation du site :**
  - Site occupé par les usagers
  - Site réquisitionné (covid, accueil réfugiés)
  - Contrainte liée à la fermeture du site quelques semaines dans l'année. Les travaux doivent être planifiés durant ce laps de temps restreint.
  - Cohabitation de diverses activités évènementielles
  - Augmentation des effectifs dans le site ce qui engendre de nouvelles contraintes réglementaires (ex : accessibilité des étages)
- **Organisations / problématiques internes :**
  - Réorganisation du projet Ad'AP avec l'intégration d'un AMO pour réaliser les études, lancer les consultations, suivre les chantiers.
  - Retard lancement de consultation des MOE ou entreprises + offres infructueuses
  - Echanges compliqués avec le MOE
  - Carence du MOE → changement de prestataire → site récupéré par l'AMO
  - Site rétrocédé à une autre direction de la ville
  - Recadrage PPI

***Dans le tableau comparatif dépôt Adap et nouvelle programmation, sont intégrés les motifs des écarts pour chaque site.***

## 5. Ecart budgétaires constatés

Le budget ADAP voté en 2017 s'élève à 66 214 607 €. Ce chiffrage est basé sur les estimations réalisées par le bureau d'études Citae ayant réalisé les diagnostics d'accessibilité de l'ensemble des sites inscrits à l'ADAP en 2016 et 2017.

Eléments financiers arrêtés au 23 juin 2022

Montant total voté	Montant total des crédits engagés	Taux de consommation des crédits	Montant total des crédits réalisés	Taux de réalisation des crédits
<b>66 214 607 €</b>	18 318 223 €	27,66%	12 205 840 €	<b>18,43%</b>

Tableau de projection financière :

DIRECTION GENERALE	Programmation budgétaire initiale	Nouvelle estimation financière	Ecart budgétaire
DGSC-CCAS-Direction d'Appui Administratif et Financier	263 226 €	245 983 €	-17 243 €
DGRHAG/DI	5 828 923 €	5 070 775 €	-758 148 €
DGAC	5 222 764 €	6 493 919 €	1 271 155 €
DGESS / DE	13 756 944 €	12 923 415 €	-833 529 €
DGESS / DPEF	2 345 648 €	2 661 274 €	315 626 €
DGESS / DVAE	7 873 900 €	7 132 251 €	-741 649 €
DGESS / DS	23 144 017 €	22 121 091 €	-1 022 926 €
DACI	7 958 603 €	1 893 630 €	-6 064 973 €
DGEV	11 207 400 €	12 178 294 €	970 894 €
DODP	39 435 €	39 435 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>77 640 860 €* </b>	<b>70 760 067 €</b>	<b>-6 880 793 €</b>

\*Ce montant initial correspond au montant des travaux + une majoration du montant des travaux liés aux dérogations qui seraient non accordées

## 6. Eléments de justification

De manière globale sur l'ensemble du dispositif :

Des écarts budgétaires ont été constatés. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces écarts :

- Estimation initiale mal appréhendée pour certains sites
- La direction des espaces verts pensait faire ces études en interne mais finalement une AMO et un MOE ont été missionnés pour les accompagner dans la réalisation de ces études.
- Nécessité de faire des études complémentaires (amiante, structure, réseau, pollution sol, etc.)
- Aléas de chantier qui peuvent entraîner des surcoûts.
- Impact covid (surcoût nettoyage chantier)

#### IV Dérogations

Lors du dépôt des autorisations administratives (autorisation de travaux/permis de construire), des demandes de dérogation ont été formulées auprès des services de l'Etat pour certains sites.

Plusieurs motifs de dérogation aux règles d'accessibilité ont été invoquées :

- **L'impossibilité technique** résultant de l'environnement du bâtiment ou en raison de difficultés liées à ses caractéristiques ou à la nature des travaux qui y sont réalisés.
- **La préservation du patrimoine architectural** (travaux sur bâtiment classé ou inscrit au titre des monuments historiques, travaux sur bâtiment construit dans le périmètre d'un monument historique, en zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou en secteur sauvegardé).
- **La disproportion manifeste** entre les améliorations apportées et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement.
- Lorsque **les copropriétaires** d'un bâtiment à usage principal d'habitation existant au 28 septembre 2014 réunis en assemblée générale s'opposent à la réalisation des travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public existant.

Listing par site des dérogations accordées :

NOM ERP	DEROGATION	PRESERVATION DU PATRIMOINE	IMPOSSIBILITE TECHNIQUE	DISPROPORTION MANIFESTE
AUBERGE DE JEUNESSE BARBEY	10/05/2022		X	
GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT	02/04/2019		X	X
THEATRE DE LA PERGOLA	16/02/2022	X		
GALERIE DES BEAUX ARTS	08/12/2020			X
MUSEE D'AQUITAINE	19/01/2021	X		X
GROUPE SCOLAIRE ANDRE MEUNIER	27/04/2021	X	X	X
JARDIN BOTANIQUE	24/11/2021		X	
BASE SOUS MARINE	13/04/2021		X	
MAIRIE BORDEAUX CENTRE	16/10/2018		X	X
GROUPE SCOLAIRE MONGOLFIER	08/01/2019		X	
MAISON DES ADOLESCENTS	16/10/2018		X	
MATERNELLE PAUL ANTIN	25/05/2021			X
SALLE DE REUNION USAGES MULTIPLES	19/02/2019		X	
JARDIN BOTANIQUE	24/11/2020		X	
JARDIN DES REMPARTS	31/03/2020		X	
JARDIN PUBLIC	26/04/2022	X		
PARC DES SPORTS DE SAINT MICHEL	31/03/2020			X
SQUARE VINET	18/02/2020		X	

#### V Formation

En application de l'article L. 4142-3-1 du code du travail, « dans les établissements recevant du public dont la capacité est supérieure à deux cents personnes [groupe 1], l'employeur met en œuvre une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées à destination des professionnels en contact avec les usagers et les clients », et de l'article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

La formation à l'accueil des personnes en situation de handicap doit permettre aux personnes formées d'atteindre plusieurs objectifs, d'ordre général et d'ordre pédagogique.

Au-delà d'une simple conformité avec la loi, cette formation, axée sur la notion d'accueil, pierre angulaire de tout ERP ouvre plus largement sur des questions de qualité, de plus-value, ou encore de valorisation tant de l'image que des ressources.

A ce jour, **237** personnes ont été sensibilisées à l'accueil des personnes en situation de handicap soit en présentiel soit en distanciel et **13** personnes ont reçu une formation approfondie.

<b>Sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap</b>		
Année/nombre de sessions	Directions	Nombre d'agents formés
2019 - 3 sessions	DGESS	129
	DGAC	21
	DGSC-DI	2
	DGSC-DACI	2
	DGPRP	5
	DGSC-CCAS	1
	<b>Sous-total</b>	<b>160</b>
2020 - 3 sessions	DGESS	16
	DGSC-DI	1
	DGSC	6
	CCAS	9
	<b>Sous-total</b>	<b>32</b>
2021 - 2 sessions	DGESS	9
	DGAC	34
	DGSC	2
	<b>Sous-total</b>	<b>45</b>
<b>Nombre total d'agents formés</b>		<b>237</b>

<b>Accueil des personnes en situation de handicap - approfondissement</b>		
Année/nombre de sessions	Directions	Nombre d'agents formés
2019 - 2 sessions	DGESS	8
	DGSC-DI	1
	DGAC	3
	DGPRP	1
<b>Nombre total d'agents formés</b>		<b>13</b>

## **VI Interaction entre les enjeux portés par le PAVE et par l'ADAP**

### **REVISION DU PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)**

Le projet urbain de Bordeaux intègre la priorité d'une totale accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Cette volonté se manifeste dans les aménagements urbains.

Les carrefours de plain-pied, les plaques podotactiles comme les feux sonores contribuent à une amélioration pour tous de la vie au quotidien.

Ils répondent à la fois à l'intérêt général et aux besoins de chacun. Ce projet métropolitain vise à identifier les itinéraires (voirie et espace public) à mettre en accessibilité prioritairement.

La Ville de Bordeaux est concernée sur son territoire et poursuivra cette action en concertation auprès de la Commission Communale pour l'Accessibilité, notamment dans le cadre de la révision du PAVE de la Ville de Bordeaux qui doit être lancée, en concertation notamment avec les maires adjoints de quartier, à l'automne 2022. Cette révision du PAVE aura également pour objet de le doter d'outils de pilotage et de permettre une meilleure interaction entre les enjeux portés par le PAVE et par l'ADAP.

Je vous propose d'adopter ce document qui constituera un bilan à mi-parcours du programme ADAP dans la perspective d'un achèvement fin 2026.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 novembre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Olivier ESCOTS**